

L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire intervient soit dans les locaux immeuble Kariba, soit sur un site extérieur (domicile, lieu de travail...).

Elle est composée des professionnels suivants :

- Pour l'accompagnement social et l'autonomie au quotidien : un travailleur social, un moniteur éducateur, un animateur,
- Pour le soutien psychologique : un psychologue (15h/mois),
- Pour la compensation, la rééducation, la locomotion : un ergothérapeute (15h/mois).

L'association Valentin Haüy

Fondée en 1889 et reconnue d'utilité publique en 1891, elle déploie depuis plus de 130 ans un grand nombre d'actions afin d'aider les personnes aveugles ou malvoyantes à sortir de leur isolement et à retrouver une vie active et autonome. Grâce à ses établissements et ses nombreux comités régionaux et locaux, l'association Valentin Haüy poursuit sa mission dans toute la France, au plus près des personnes qui la sollicitent.

5 rue Duroc
75343 PARIS Cedex 07
Tél. 01 44 49 27 27
avh@avh.asso.fr



avh.asso.fr

plus de
130
implantations
locales

3 500
bénévoles

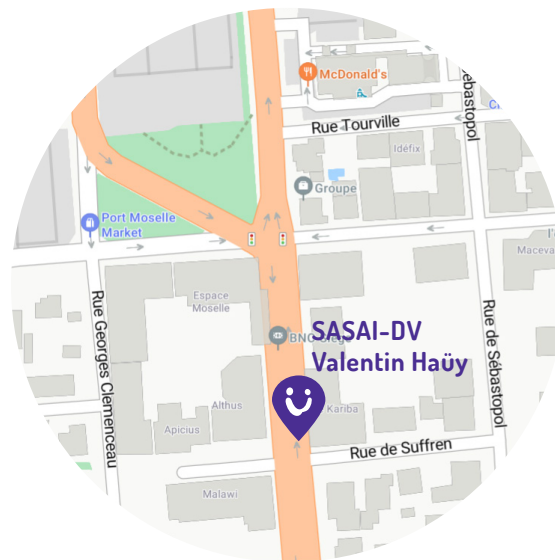
19
établissements



Tél : 24.11.15

Mail : secretariat.sasaidv.noumea@avh.asso.fr

Le Service d'Accompagnement Social pour l'Autonomisation et l'Inclusion des Personnes Déficiences Visuelles



64 avenue du Maréchal Foch
Immeuble Kariba – Quartier Latin
98 800, Nouméa

Valentin
HAÜY

Avec les aveugles et les malvoyants

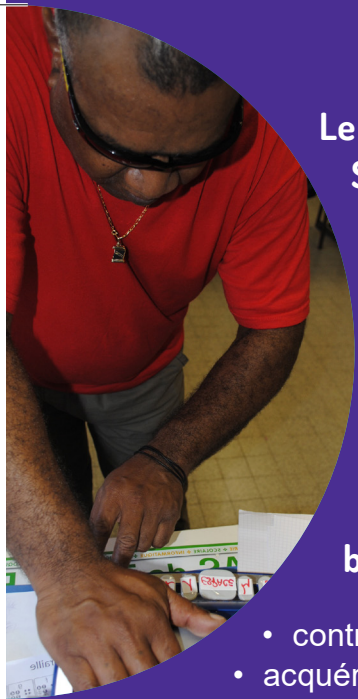
Agir pour l'autonomie



Le Service d'Accompagnement Social pour l'Autonomisation et l'Inclusion des Personnes Déficiences Visuelles

SASAI-DV Valentin Haüy
Nouméa





Le Service d'Accompagnement Social pour l'Autonomisation et l'Inclusion des Personnes déficientes visuelles pour personnes déficientes visuelles à Nouméa (SASAI-DV) a pour mission d'accompagner les bénéficiaires afin de :

- contribuer à leur projet de vie,
- acquérir et développer leur autonomie au quotidien,
- les soutenir dans leurs relations sociales et/ou familiales,
- les aider dans leurs démarches liées à l'ouverture de leurs droits, à leur situation sociale,
- élaborer un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Tous les bénéficiaires du SASAI-DV disposent d'une orientation délivrée par la CRHD, après étude de leur dossier en commission. Une fois cette orientation accordée, la Commission du Handicap et de la Dépendance (CHD) transmet le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) au bénéficiaire ou à son représentant légal. Le SASAI-DV ne recevant pas directement le PAP, il appartient au bénéficiaire de prendre contact avec le service afin d'initier l'accompagnement.

Le SASAI-DV de Nouvelle-Calédonie



Le public

Le SASAI-DV accueille jusqu'à 23 adultes déficients visuels, âgés de 18 à 60 ans au moment de l'admission et domiciliés en Province Sud.

Dès les premiers rendez-vous, les bénéficiaires sont invités à échanger sur leur situation, leurs besoins et leurs attentes. Le fonctionnement du service, ainsi que les accompagnements proposés, leur sont présentés. Des documents de soutien leur sont remis afin de les aider à construire leur projet personnalisé.

Ces temps d'échange permettent à l'équipe de mieux comprendre les difficultés rencontrées et de définir, avec chaque personne, les actions concrètes à mettre en place pour un accompagnement adapté.

Modalités d'accueil

- Accueil de jour, sans hébergement
- Capacité d'accueil : 23 places
- Ouverture : 230 jours par an
- Horaires :
 - du lundi au jeudi : 8h à 16h30
 - le vendredi : 8h à 15h30
- Accompagnement réalisé :
 - au sein des locaux du SASAI-DV et à domicile
 - en accompagnement individuel et collectif

Services et activités

En fonction des besoins et du projet de chaque bénéficiaire, le SASAI-DV propose un accompagnement personnalisé comprenant :

- un accompagnement social,
- des ateliers psychosociaux et éducatifs
- un soutien psychologique,
- une aide au maintien dans l'emploi ou à l'orientation vers une formation professionnelle,
- un apprentissage de la locomotion afin de favoriser l'autonomie dans les déplacements, en intérieur comme en extérieur,
- des séances d'ergothérapie pour développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- le maintien et le développement des outils de communication (utilisation du smartphone, de la tablette ou de l'ordinateur),
- l'apprentissage du braille,
- un accompagnement à l'acquisition et à l'utilisation de matériels spécialisés,

